

DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

Important : Nous vous rappelons que les ouvrages (fosses, regards, etc.) doivent être accessibles (et non enterrés). Dans le cas contraire, une non-conformité sera délivrée. Merci de tenir à disposition, lors de la visite du technicien, les bons de vidanges, plans, factures, etc. de votre installation.

Adresse de l'installation à contrôler *

Adresse complète :
Commune & Code postal :

Obligatoire : Référence(s) cadastrale(s) : Section : N° de parcelle :

Identité du vendeur (propriétaire) / Nom de l'indivision ou Nom de la succession :

☐ Vendeur (propriétaire) ☐ Indivision ☐ Succession

Nom / Prénom :
Adresse complète :
Commune & Code postal :
N° de téléphone :
Adresse mail :

Personne présente sur les lieux lors du contrôle :

- ☐ Le vendeur (propriétaire).
☐ Le référent de l'indivision ou de la succession.
☐ L'agent immobilier (indiquer le nom, prénom, adresse complète de la personne mandatée pour la vente et n° de téléphone) :
.....
☐ Autre (indiquer le nom, prénom, adresse complète et n° de téléphone) (1) :
.....
.....

Dans le cas où plusieurs personnes seraient propriétaires du bien, merci de bien vouloir désigner un seul et unique représentant qui sera destinataire du rapport de visite et de la redevance à acquitter.

La facturation et l'envoi du rapport seront adressés uniquement au propriétaire.

Pour les cas particuliers, veuillez-vous adresser directement au SPANC durant les horaires d'ouverture au 05.53.23.43.95 ou par mail à : spanc@la-cab.fr.

Facture à établir au nom de (si la facturation est à établir au nom d'une société le n° **SIRET complet** doit obligatoirement être fourni) :

Engagement du vendeur :

Je soussigné (e),, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation du contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du **montant du contrôle : 200 €**. Le règlement sera fait après réception de l'avis de somme à payer par le Trésor Public.

Fait à

Signature du propriétaire obligatoire

Le

*** Chaque installation d'assainissement non collectif devra faire l'objet d'une demande de contrôle indépendante.**